

Séance publique du 27 novembre 2000

Délibération n° 2000-5945

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Acquisition d'un terrain situé rue Rey Loras et appartenant à la société Elige Participations**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La communauté urbaine de Lyon procède à l'acquisition, en vue de l'élargissement de la rue Rey Loras à Neuville sur Saône, d'une bande de terrain de 258 mètres carrés à détacher de la propriété appartenant à la société Elige Participations, en bordure ouest de cette voie et cadastrée sous le numéro 253 de la section AC.

Aux termes du compromis qui est soumis au Conseil, la société Elige Participations céderait le terrain en cause gratuitement en application des dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 6914399Z0002 délivré le 7 juin 1999, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder à ses frais aux travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété concernée : la démolition puis la reconstruction du mur de clôture au nouvel alignement, le tout estimé à 300 000 F ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° 6914399Z0002 délivré le 7 juin 1999 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Les frais liés à cette opération, estimés à 3900 F, seront financés sur les crédits prévus au titre des autorisations de programme - exercice 2001 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499.

4° - La dépense liée aux travaux sus-visés sera financée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 215 110 - fonction 822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,